

Le CD&V (Christen-Democratisch & Vlaams)

Émilie van Haute

Introduction

L'étude du Parti social-chrétien en Flandre est particulièrement intéressante, à plusieurs égards. D'une part, ce parti a dominé l'espace politique belge et flamand pendant des décennies, du point de vue tant électoral que de la capacité à participer et à diriger des gouvernements. D'autre part, le CD&V est soumis à un certain nombre de défis. Sur le plan électoral, la courbe des résultats du parti est globalement descendante. En 1999, son *leadership* lui a été ôté pour la première fois depuis 1884 et la bataille pour le récupérer semble perdue. Au niveau programmatique, le parti doit se positionner sur de nouveaux enjeux, tout en menant une réflexion sur la place de la référence chrétienne en son sein. Enfin, il doit faire face au défi de l'érosion de sa base de soutien suite à la sécularisation de la société flamande, à l'intégration des adeptes d'autres religions et à la prise de distance d'un certain nombre d'organisations liées au pilier chrétien.

Ce chapitre aborde cinq aspects centraux pour mieux comprendre la place du parti en Flandre. Le premier revient sur les origines et le développement du parti ; le deuxième évoque le fonctionnement et les caractéristiques organisationnelles du parti (structure, *leadership*, adhésion, rapport au pilier) ; le troisième traite de l'évolution des performances électorales du CD&V ; le quatrième aborde la question du rapport au pouvoir et à la participation gouvernementale ; enfin, le cinquième aspect couvert est relatif aux évolutions idéologiques et de positionnement politique du parti.

Origines et développement

Le CD&V puise ses racines dans le Parti catholique, dont la constitution remonte aux origines de la Belgique indépendante et à l'émergence d'un clivage philosophique. Le processus de formation d'un parti issu de la mouvance catholique est plus lent que dans le cas des libéraux¹. La structuration s'opère dans un premier temps au niveau sociétal, à travers les congrès de Malines (1863, 1864 et 1867)². Dans un deuxième temps, l'organisation politique est facilitée par l'émergence de nouveaux courants au sein du catholicisme, par la mobilisation autour de la guerre scolaire et les élections de 1884.

La fin du XIX^e siècle est dominée par l'affirmation du clivage socio-économique, qui modifie la structuration du système partisan avec l'émergence du Parti ouvrier belge (POB)³. En réaction, le Parti catholique est secoué par des tensions internes. Lentement, une tendance plus sociale se développe à travers le catholicisme social puis la démocratie chrétienne⁴. L'unité du parti est néanmoins préservée, notamment en raison de la lutte pour les intérêts de l'Église et de l'enseignement catholique et de la structuration sociétale croissante du monde catholique autour d'un pilier⁵.

Durant l'entre-deux-guerres, le Parti catholique subit la concurrence des partis centrés sur les questions linguistiques en Flandre ainsi que d'un mouvement de radicalisation antidémocratique conservatrice typique des années 1930 en son sein. Cette dernière tendance mène à la création de Rex, qui constitue une rude concurrence électorale. Durant cette période, le Parti catholique consolide néanmoins son ancrage sociétal⁶. En 1921, le parti devient l'Union catholique et se mue en parti à affiliation indirecte⁷. La coordination se fait sous la coupole de l'Église plus que du parti, dont l'indépendance est faible. Les tensions internes et la défaite électorale de 1936 poussent le monde catholique à se réformer, notamment en tenant compte en interne de l'élément linguistique. En 1936, l'Union catholique se transforme en

¹ S. N. Kalyvas, « From Pulpit to Party: Party Formation and the Christian Democratic Phenomenon », *Comparative Politics*, 30(3), 1998, p. 294.

² J.-L. Soete, *Structures et organisations de base du parti catholique en Belgique. 1863-1884*, Louvain, Peeters, 1996, p. 224-226.

³ P. Delwit, *La Vie politique en Belgique de 1830 à nos jours*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 3^e édition, 2012.

⁴ J. Billiet, E. Gérard, « Les relations difficiles entre les organisations catholiques et leur parti politique avant 1940 », in L. Voyé et al. (éds), *La Belgique et ses dieux. Églises, mouvements religieux et laïques*, Louvain-la-Neuve, Cabay, 1985, p. 89-92.

⁵ L. Van Molle, « La peur du rouge dans le monde paysan », in P. Delwit, J. Gotovitch (éds), *La Peur du rouge*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1996. Cette sous-culture regroupe sociétés de secours mutuel, guildes paysannes (Boerenbond), cercles ouvriers, syndicat, mutualité, coopératives, organisations sociales, économiques ou culturelles.

⁶ J. Billiet, E. Gérard, *op. cit.*, p. 93-100.

⁷ Des *standen* se constituent officiellement au sein du parti, représentant les différentes tendances : la Fédération des cercles et des associations catholiques (noblesse et bourgeoisie), la Ligue nationale des travailleurs chrétiens – Algemeen Christelijk Werkgeversverband (ACW-LNTC, 1919), les organisations agricoles (Boerenbond et Alliance agricole wallonne) et la Fédération chrétienne des classes moyennes – Christelijke Middenstandsverband (NCMV), et les « sans famille ».

Bloc catholique, composé de deux ailes linguistiques quasi autonomes, le Katholieke Vlaamsche Volkspartij (KVV) et le Parti catholique social (PCS)⁸.

À l'issue de la Seconde Guerre mondiale, le Bloc est dissous. En août 1945 est organisé le congrès fondateur du parti héritier du Parti catholique, le Christelijke Volkspartij – Parti social-chrétien (CVP-PSC) à adhésion directe, dont il reprend l'électorat, l'infrastructure et le personnel politique⁹. Le pilier catholique connaît de son côté un nouveau développement avec l'avènement de l'État-providence. Le succès du parti tient largement à la saillance de la question royale et de la seconde guerre scolaire.

Ce développement est stoppé net lors des élections de 1965. Le clivage philosophique s'estompe et les tensions en matière communautaire s'affirment. Le mouvement flamand creuse ses ramifications au sein de l'aile CVP¹⁰. À cela s'ajoutent les tensions liées à l'avenir de l'Université catholique de Louvain, à l'origine de la chute du gouvernement. Au niveau du parti, l'impact est lourd. C'est la fin du parti unitaire¹¹. En février 1968, le parti se scinde en deux. L'indépendance du Christelijke Volkspartij (CVP) est confirmée en 1969¹². En 1972, le divorce est définitif. Le CVP peut entamer sa course solitaire. On assiste à un renouvellement générationnel, symbolisé par l'arrivée d'un nouveau président, Wilfried Martens, et à une lente remontée électorale.

Le CVP a du mal à opérer le tournant des années 1980. Les doutes sont multiples, tant au niveau socio-économique (les tensions sont palpables entre l'Algemeen Christelijk Werkersverbond (ACW) et les gouvernements sociaux-chrétiens) que philosophique. Lors du scrutin de 1981, les résultats sont catastrophiques. Après une décennie en dents de scie, le parti enregistre un nouveau plancher historique en 1991. Le CVP se remet en question mais ne parvient pas à se réformer. En 1999, le CVP subit une large défaite. Pour la première fois de son histoire, il est relégué à la deuxième place dans l'espace politique flamand. Il hésite sur la stratégie à adopter. Dans l'opposition, il opte pour une refonte. Le parti change de nom, de modèle organisationnel et de programme. Il se rebaptise CD&V, pour *Christen, Democratisch en Vlaams* (chrétien, démocrate, flamand). Le parti décide donc de conserver sa référence chrétienne et d'y adjoindre une référence explicite à la Flandre. La réforme ne se fait pas sans tensions. Johan Van Hecke, qui a créé en 2000 le groupe de pression Christen-Democratische Vernieuwing (renouveau démocrate-chrétien)¹³, plaide en faveur d'un rapprochement avec les libéraux pour former un large parti populaire. Le bureau du parti l'exclut le 27 octobre 2001. Le lendemain, Van Hecke confirme la mise sur pied d'une nouvelle formation, la Nieuwe Christen-Democratie (NCD, nouvelle démocratie chrétienne). Elle rejoint le VLD en novembre 2002 dans la perspective du scrutin de 2003. Malgré

⁸ J. Beaufays, *Les Partis catholiques en Belgique et aux Pays-Bas. 1918-1958*, Bruxelles, Bruylant, 1973, p. 113-129.

⁹ E. Gérard, « Christian Democracy in Belgium », in E. Lamberts (éd.), *Christian Democracy in the European Union. 1945-1995*, Louvain, Leuven Universitaire Pers, 1997, p. 69.

¹⁰ W. Beke, K. Van Nieuwenhuysse, « Vlaamse actie binnen de CVP/PSC: de Groep van Acht (1960-1968) », *Res Publica*, 44(1), 2002, p. 119-148.

¹¹ « Les derniers développements de l'affaire de Louvain (II) », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 398, 1968.

¹² Un comité de liaison politique entre les deux partis est maintenu, ainsi qu'un Praesidium (composé des présidents, secrétaires, *leaders* des fractions parlementaires et ministres), mais ne tiendra pas longtemps.

¹³ W. Beke, « Living apart Together. Christian Democracy in Belgium », in S. Van Hecke, E. Gérard (éds), *Christian Democratic parties in Europe since the end of the cold war*, Louvain, Leuven Universitaire Pers, 2004, p. 142-143.

la refondation, les résultats électoraux du CD&V ne suivent pas. Le parti se lance alors dans l'expérience d'un cartel avec la N-VA, petite formation héritière de la VU¹⁴. Le parti parvient à augmenter significativement ses performances sur la deuxième moitié de la décennie, à se repositionner en tête du classement des partis en 2007 et à retourner aux affaires à partir de 2008. Néanmoins, il doit gérer un contexte gouvernemental mouvementé, avec une longue période de formation suivie d'une instabilité. La décennie 2010 se décline comme un cauchemar pour le parti. Les résultats électoraux sont très mauvais et le parti se voit progressivement dépassé, d'abord par son ancien partenaire de cartel, la N-VA, et ensuite par le Vlaams Belang. L'écart avec les autres formations politiques est par ailleurs ténue. À l'aube d'une nouvelle décennie, même cette troisième place est loin d'être acquise.

Tableau 1. Chronologie des principaux développements du parti

Date	Développement
1884	Fondation du Parti catholique et première participation électorale (déclaration et autorisation)
1921	Le Parti catholique devient l'Union catholique
1936	L'Union catholique devient le Bloc catholique, composé de deux ailes linguistiques quasi autonomes, le Katholieke Vlaamsche Volkspartij (KVV) et le Parti catholique social (PCS)
1945	Établissement du Christelijke Volkspartij – Parti social-chrétien (CVP-PSC)
1972	Scission du parti sur le plan linguistique et autonomie du CVP
1999	Relégation comme deuxième parti dans l'espace politique flamand
2001	Le CVP devient le CD&V (Christen-Democratisch & Vlaams)
2004	Établissement d'un cartel électoral avec la N-VA
2008	Rupture du cartel avec la N-VA

Source : Compilation de l'auteur.

Structure et organisation du CD&V

Organisation

Sous un angle organisationnel, le parti est très faible avant sa mutation en CVP-PSC en 1945. Il n'existe pas d'organes centraux, pas de base directe, ni même de fraction parlementaire unie. C'est un agglomérat de tendances. Son organisation est souple, peu centralisée, fédérale. Il s'organise en parti indirect entre 1921 et la fin de la Seconde Guerre mondiale¹⁵. En 1945, le parti se reconstruit comme formation désormais (formellement) unitaire. En outre, il opte pour l'affiliation directe. À la création du CVP-PSC, trois niveaux organisationnels se mettent en place : le niveau

¹⁴ Voir le chapitre 5 de cet ouvrage.

¹⁵ J. Smits, « Les *standen* dans les partis sociaux-chrétiens », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 1134-1135, 1986, p. 7.

national (comité national, congrès des délégués, conseil), l'arrondissement (calqué sur les circonscriptions) et le niveau local. Chaque niveau fonctionne avec un organe participatif, un organe de direction et un organe de gestion.

Suite aux tensions linguistiques, le congrès d'avril 1968 consacre l'autonomie du CVP. Les statuts du parti indépendant sont adoptés en congrès en 1972 et sont revus à plusieurs reprises, notamment en 1989, en 1994 et en 2001, en 2009, en 2013. Le parti est aujourd'hui très structuré et professionnalisé. Il se compose de quatre niveaux : local (section), régional (*regio*), provincial (5 + Bruxelles) et national¹⁶. Chaque niveau est organisé à l'identique : congrès (rassemblant tous les adhérents du niveau), la direction (*algemene vergadering* au niveau national), le bureau¹⁷.

Dans son organisation, le parti reste attaché à la notion de mouvement et accorde une place importante à ses adhérents¹⁸. Cela se reflète dans les statuts, mais aussi dans l'insistance constante sur la mission de recrutement, de participation, de formation et d'information des adhérents. Sous la présidence de Wilfried Martens, il est décidé que les sections locales doivent organiser un certain nombre d'activités et participer au recrutement. L'administration du recrutement est modernisée. Chaque défaite électorale est l'occasion de rappeler ces objectifs. Aujourd'hui encore, les adhérents sont considérés comme une ressource à entretenir pour le parti. L'article 2 des statuts est relatif à l'organisation de l'adhésion et du recrutement. Il fait mention du caractère nécessaire, permanent et proactif du recrutement. Les sept tâches que le parti se donne (article 6) touchent toutes d'une manière ou d'une autre aux adhérents. La première est la décision politique (formulation de points de vue en accord avec l'idéologie démocrate-chrétienne). La seconde est la valorisation et le soutien des bénévoles (implication, motivation et accompagnement)¹⁹. Une troisième tâche consiste en la sélection et le recrutement du personnel politique. Il est mentionné qu'une mission permanente est de convaincre les adhérents de s'engager activement dans la mission qui leur convient le mieux. La quatrième tâche est le recrutement et la conservation des adhérents. En outre, le parti insiste sur la nécessité de communication interne et externe pour faire connaître le parti et ses positions, notamment à travers le dialogue des adhérents. Le *networking* est la sixième mission du parti. Enfin, la formation des adhérents est la dernière mission du parti.

Les conditions d'adhésion ont peu évolué dans le temps. Elles sont limitées avant 1972 : il faut avoir plus de 17 ans, s'acquitter d'une cotisation et adhérer au programme et au fonctionnement du parti. En 1989, le parti ajoute une condition : les adhérents doivent contribuer positivement à la propagation des idéaux du parti et participer activement à sa vie sociale. Dans la version de 1994 des statuts, le CVP demande à ses

¹⁶ CD&V, *Statuten*, 2013.

¹⁷ Des sous-sections (obligatoires dans les villes de plus de 200 000 habitants) ou groupes de travail peuvent être mis sur pied. Au niveau national, il existe en outre des groupes de travail et commissions, un collège des présidents provinciaux et régionaux, une commission démocratie chrétienne, une commission d'appel, une association des conseillers communaux, un centre d'études, JONGCD&V, CD&V-*senioren* et CD&V-*Werkgroep Vrouw & Maatschappij*. CD&V, *Statuten*, 2013.

¹⁸ Dès 1945, l'affiliation directe a pour but d'assurer l'indépendance financière et symbolique par rapport aux *standen*. W. Dewachter, *Van oppositie tot elite. Over macht, visie en leiding*, Louvain, Acco, 2003, p. 266.

¹⁹ Les statuts insistent sur le caractère exigeant de l'investissement des adhérents et sur la nécessité qu'il soit perçu comme utile. L'adhérent doit se sentir membre d'un groupe. CD&V, *Statuten*, 2013.

adhérents qu'ils « s'insèrent dans une réflexion et une action collective ; travaillent activement au développement et à l'approfondissement des convictions politiques sociales-chrétiennes, contribuent à donner corps et réalité au fonctionnement du parti ; respectent les règles internes ; collaborent loyalement à la mise en œuvre des décisions prises par les instances du parti et jouent un rôle actif dans la vie sociale organisée »²⁰. L'article 1 des statuts adoptés en 2005 et révisés en 2013 fixe quatre conditions d'adhésion : avoir au minimum 17 ans (16 ans après 2013), être en ordre de cotisation, marquer son accord avec les grandes lignes des convictions du parti et sur les statuts et règlements internes du parti. En outre, l'adhésion est déclarée incompatible avec une affiliation à un autre parti ou une candidature pour une autre formation là où des listes CD&V sont déposées. En termes de devoirs, l'article 3 des statuts actuels du parti insiste sur la nécessité pour les adhérents de s'inscrire dans une pensée et une action communautaires, sur l'importance de la participation et de la loyauté envers les décisions prises dans les différents organes du parti. Le parti précise également les règles en matière de déroulement de l'inscription, de refus d'inscription et de cessation d'affiliation²¹.

Si les conditions d'adhésion ont peu évolué, les droits des adhérents se voient pour leur part peu à peu étendus au niveau formel²². Les statuts du parti après la Seconde Guerre mondiale prévoient que les adhérents jouent un rôle prépondérant dans la confection des listes électorales à travers le mécanisme du *poll*. Cette prérogative est reprise dans les différents statuts réformés. Elle figure encore dans les statuts actuels (article 13). Cependant, dans la pratique, le *poll* est rapidement délaissé au profit d'une confiscation de cette prérogative par les directions des différents niveaux afin de présenter des listes « équilibrées » entre tendances. L'implication des adhérents dans l'élaboration du programme du parti est introduite lors de la réforme de 1972. Elle est toujours d'application. Le congrès rassemblant l'ensemble des adhérents d'un niveau spécifique a la prérogative de définir le programme du parti pour ce niveau de pouvoir²³.

La réforme de 1972 introduit la possibilité pour les adhérents de choisir les règles de fonctionnement des sections locales. Deux options s'offrent à eux, l'une ouverte (tous les membres peuvent y siéger) et l'autre fermée (direction élue par le congrès local). La formule ouverte ne semble pas avoir pris son essor et est supprimée en 1979²⁴. Lors de la révision des statuts de 1989, le congrès devient ouvert à tous les adhérents (qui n'ont toutefois pas le droit de vote). La nouvelle débâcle électorale de 1991 et la réforme du PVV en VLD mènent en 1993 à l'extension de la présence des adhérents dans différentes instances et à l'extension de leurs prérogatives : retour de la formule locale ouverte, élection directe du président.

²⁰ *Statuts du CVP, approuvés au Congrès du 26 février 1994*, Gand, p. 10.

²¹ CD&V, *Statuten*, 2013.

²² É. van Haute, « Party membership in Europe. From the cradle to the grave? », in É. van Haute, A. Gauja (éds), *Party members and activists*, Londres, Routledge, 2015, p. 34-49.

²³ CD&V, *Statuten*, 2013.

²⁴ J. Smits, « Entre parti et mouvement : Organisation et fonctionnement du CVP de 1968 à 1995 », in W. Dewachter, *Un parti dans l'histoire : 1945-1995 : 50 ans d'action du Parti social-chrétien*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 1996, p. 192.

À l'heure actuelle, les adhérents appartiennent automatiquement au congrès du niveau concerné²⁵ et peuvent en élire le président ainsi qu'une partie de la direction au niveau provincial ou bruxellois, de l'*algemene vergadering* au niveau national et éventuellement la direction locale (en cas de direction fermée). Ils participent à la composition des listes électorales sur base d'un *poll*, approuvent le programme, procèdent à l'évaluation annuelle du travail fourni, discutent et amendent des textes des congrès. Les adhérents peuvent en outre participer à la direction ouverte du niveau local et y disposer d'un droit de vote²⁶. Ces droits formels sont rappelés dans l'article 3 des statuts actuels, à côté d'obligations qu'a le parti envers ses adhérents : aide et soutien, information régulière, activités.

Leadership

Dans le modèle de parti qui prévaut après la Seconde Guerre mondiale, le président est élu par le congrès sur proposition du conseil. Le mandat ne peut être renouvelé que deux fois (cela passe à trois en 1965). Le poste est incompatible avec celui de ministre, secrétaire d'État, député permanent. Le candidat doit être membre depuis quatre ans minimum et en ordre de cotisation. Les candidatures doivent être soumises par le comité directeur ou par au moins trois fédérations ou 500 adhérents. Le comité directeur établit la liste des candidats (il peut en éliminer à la majorité des deux tiers).

Le congrès de 1993 opte pour une élection directe du président par les adhérents, suite à la défaite électorale de 1991 et à la décision du VLD de mettre en œuvre cette réforme²⁷. Le candidat doit être soutenu par au moins une province, deux « *regio's* » ou trois sections locales. Les candidatures doivent parvenir à l'*algemene vergadering* au moins 30 jours avant la tenue du congrès. Les candidats sortants sont rééligibles. Le mandat de président est incompatible avec un mandat de député fédéral, ministre, secrétaire d'État, président provincial, de *regio* ou local et de président de la section bruxelloise du parti.

Dans la plupart des élections et désignations²⁸, un seul candidat se présente devant le congrès ou devant l'ensemble des adhérents et ce dernier se voit toujours élu (tableau 2). Mais cet état de fait masque des luttes de pouvoir en aval, en particulier entre président du parti et Premier ministre. Les passages de la fonction de président du parti au poste de Premier ministre ou de ministre sont également fréquents. Théo Lefèvre l'effectue en 1961, Paul Vanden Boeynants en 1966, Wilfried Martens en 1979, Leo Tindemans opère le passage en sens inverse en 1981, Herman Van Rompuy en 1993.

Lorsque le CVP devient un parti à part entière, la présidence revient assez logiquement au président de l'ancienne aile flamande du parti unitaire, Robert Vankerckhove (aile droite du parti). Ce dernier devient en 1972 président du Conseil culturel flamand. Plusieurs candidats sont pressentis pour sa succession. Martens (aile gauche,

²⁵ CD&V, *Statuten*, 2013.

²⁶ *Ibid.*

²⁷ W. Beke, *op. cit.*, p. 140.

²⁸ L. Vanmaercke, « De verkiezing van de CVP-voorzitters in de jaren '80 », *Res Publica*, 33(2), 1991, p. 229-254.

fédéraliste) retient les faveurs des *leaders* du parti et est élu président. Il sera réélu deux fois à ce poste et l'occupera jusqu'à sa désignation comme Premier ministre en 1979. Tindemans (aile droite) succède à Martens (devenu Premier ministre) à l'occasion du congrès d'avril 1979 où il se propose par surprise à la présidence et se fait acclamer. La direction du parti ne peut que le nommer président *ad interim*. Il sera confirmé dans cette fonction lors d'un congrès en décembre 1979. En 1981, malgré la défaite électorale du parti et son antagonisme avec Martens, Tindemans devient ministre des Relations extérieures dans le gouvernement Martens V. Lors de la formation du gouvernement, la direction du parti convient de nommer Frank Swaelen à la présidence (sans famille). L'homme doit incarner l'entente après ces années de rivalités internes. Il est nommé *ad interim* par la direction après la formation du gouvernement. Sa confirmation à ce poste est pendant un temps menacée par les rumeurs de contre-candidature d'Herman Van Rompuy (qui retire sa candidature en janvier 1982) et de Jan Huyghebaert (qui ne déposera jamais la sienne). Swaelen se fait donc élire à la présidence lors du congrès de mars 1982.

Après la légère embellie électorale de 1985, l'idée est de remplacer Swaelen à la présidence par une femme, Wivina Demeester, afin de permettre à Swaelen d'entrer au gouvernement. Mais cela crée des remous en interne. Dehaene et Van Rompuy font connaître leurs ambitions. Afin d'éviter une lutte entre aile gauche et aile droite, Swaelen se représente. Il est réélu au congrès de mai 1986, mais ne compte pas occuper le poste pour un mandat complet de quatre ans. L'échec électorale de 1987 le conforte dans cette idée. Il annonce son départ après la formation du gouvernement. Le parti met sur pied une commission chargée d'évaluer les candidatures. D'abord six, puis sept personnes marquent un intérêt pour la fonction, rapidement baptisées « Blanche-Neige et les sept nains »²⁹. La direction, non satisfaite, recherche le candidat qui ferait consensus et ajoute Herman Van Rompuy à la liste. C'est ce dernier qui est présenté au congrès.

Tableau 2. Liste des présidents du CD&V

Président	Mode de sélection	Résultat	Durée du mandat	Raison de fin de mandat
August De Schryver	Délégués au congrès		1945-1949	
François-Xavier van der Straten-Waillet	Délégués au congrès		1949-1950	
Théo Lefèvre	Délégués au congrès		1950-1961	
Paul Vanden Boeynants	Délégués au congrès		1961-1966	
Robert Houben	Délégués au congrès		1966-1969	

²⁹ Eddy Bruyninckx, Wivina Demeester, Maurice Didden, Luc Martens, Johan Van Hecke et Éric Van Rompuy, auxquels s'ajoute Herman Van Rompuy.

Président	Mode de sélection	Résultat	Durée du mandat	Raison de fin de mandat
Robert Houben	Délégués au congrès	71 % (deux candidats)	1969-1972	Démission volontaire
Wilfried Martens	Délégués au congrès	83,6 % (deux candidats)	1972-1974	Fin statutaire du mandat
Wilfried Martens	Délégués au congrès	95 % (un candidat)	1974-1977	Fin statutaire du mandat
Wilfried Martens	Délégués au congrès	88 % (un candidat)	1977-1979	Démission postélectorale
Leo Tindemans	Délégués au congrès	93 % (un candidat)	1979-1982	Démission postélectorale
Frank Swaelen	Délégués au congrès	88 % (un candidat)	1982-1986	Fin statutaire du mandat
Frank Swaelen	Délégués au congrès	89 % (un candidat)	1986-1988	Démission postélectorale
Herman Van Rompuy	Délégués au congrès	79 % (un candidat)	1988-1992	Fin statutaire du mandat
Herman Van Rompuy	Délégués au congrès	68,8 % (un candidat)	1992-1993	Démission volontaire
Johan Van Hecke	Élection par les membres éligibles	88,4 % (un candidat)	1993-1996	Démission sous pression
Marc Van Peel	Élection par les membres éligibles	92,5 % (un candidat)	1996-1999	Démission postélectorale
Stefaan De Clerck	Élection par les membres éligibles	95,9 % (un candidat)	1999-2003	Démission postélectorale
Yves Leterme	Élection par les membres éligibles	93,1 % (un candidat)	2003-2004	Démission volontaire
Jo Vandeurzen	Élection par les membres éligibles	53,8 % (trois candidats : 35,3 %, 10 %)	2004-2007	Démission postélectorale
Etienne Schouppe	Nommé <i>ad interim</i>		2007-2008	
Marianne Thyssen	Élection par les membres éligibles	96,6 % (un candidat)	2008-2010	Démission postélectorale
Wouter Beke	Élection par les membres éligibles	98,7 % (un candidat)	2010-2013	Fin statutaire du mandat
Wouter Beke	Élection par les membres éligibles	97,6 % (un candidat)	2013-2016	Fin statutaire du mandat

Président	Mode de sélection	Résultat	Durée du mandat	Raison de fin de mandat
Wouter Beke	Élection par les membres éligibles	98,3 % (un candidat)	2016-2019	Fin statutaire du mandat
Cindy Franssen & Griet Smaers	Nommées <i>ad interim</i>		2019	
Joachim Coens	Élection par les membres éligibles	26 % (premier tour, sept candidats : Sammy Mahdi 19 %, Katrien Partyka 12 %, Raf Terwingen 11 %, Vincent Van Peteghem 12 %, Christophe Vermeulen 4 %, Walter De Donder 16 %) 53,1 % (second tour, deux candidats : Sammy Mahdi)	Décembre 2019-	En cours

Source : Compilation par l'auteure sur la base des données des projets COSPAL et PPDB (T. Poguntke *et al.*, « Political Party Database Version 1a.3 (2017 Update) », <https://doi.org/10.7910/DVN/LCZTAN>, Harvard Dataverse, V1, 2017).

La présidence de Van Rompuy est questionnée suite à la défaite électorale de 1991. Les tensions avec les CVP-*Jongeren* sont vives. Elles débouchent sur une altercation lors du congrès d'entérinement de l'accord gouvernemental en mars 1992. Ces tensions poussent la direction du parti à organiser un nouveau congrès en septembre 1992, à l'occasion duquel la présidence est remise en jeu. Une série de noms sont cités. Mais Van Rompuy se repositionne favorablement en jouant un rôle prépondérant dans la signature des accords communautaires de la Saint-Michel. Aucune autre candidature n'est finalement déposée et Van Rompuy est réélu. Il n'occupe pas le poste très longtemps, car il est nommé ministre du Budget en septembre 1993.

Van Hecke (étiqueté ACW) est nommé président *ad interim*. Il est confirmé dans cette fonction lors du congrès de décembre 1993. Le 6 juin 1996, il démissionne de la présidence du parti pour raisons personnelles. Il est remplacé *ad interim* le 6 juin 1996 par le vice-président Marc Van Peel³⁰, dont la fonction est confirmée par élection le 30 novembre 1996.

Les résultats électoraux catastrophiques du scrutin de juin 1999 amènent Van Peel à démissionner. Le 9 octobre 1999, le parti se choisit un nouveau président en la personne de Stefaan De Clerck. Malgré la refondation du parti menée en 2001 (changement de nom), les résultats électoraux ne suivent pas en 2003. De Clerck démissionne ; Yves Leterme lui succède. Lorsqu'il est désigné ministre-président flamand suite au scrutin régional de 2004, Jo Vandeurzen lui succède pour un intérim de trois mois,

³⁰ X. Mabilie, « L'évolution récente des partis politiques », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 1759, 2002, p. 14.

avant d'être confirmé à ce poste en octobre. Les élections de 2007 sont l'occasion d'un nouveau jeu de chaises musicales. Vandeurzen, nommé ministre de la Justice du gouvernement intérimaire Verhofstadt III formé en décembre 2007, doit abandonner son poste de président au profit d'Etienne Schouppe, nommé président *ad interim*. Ce dernier est lui aussi appelé à des fonctions au sein du gouvernement Leterme I en mars 2008. Marianne Thyssen lui succède. Son mandat est confirmé lors d'un congrès tenu en mai 2008. Confrontée à la débâcle électorale du 13 juin 2010, elle présente sa démission et est remplacée par Wouter Beke, vice-président du parti. Seul candidat, Beke se fait élire président en décembre 2010. Il le restera jusqu'au 8 octobre 2019. Pas moins de sept candidats se présentent pour lui succéder. Aucun n'ayant obtenu la majorité des voix au premier tour, un second tour opposant les deux candidats avec le plus de voix est organisé le 6 décembre entre Joachim Coens et Sammy Mahdi. Le premier l'emporte avec 53,1 % des voix.

Adhésion

Le tableau 3 compile les données sur l'évolution de l'adhésion au sein du parti. Les données débutent en 1947 (début de l'affiliation directe). Pour la période du parti unitaire (PSC-CVP), les données ne reprennent que les effectifs de l'aile flamande du parti. Cinq périodes se dégagent, qui suivent d'assez près les fluctuations électorales malgré quelques exceptions et des variations plus fortes étant donné l'aspect annuel des mesures d'adhésion.

La première période correspond aux tensions sur le clivage philosophique (1947-1958). Elle se caractérise par de fortes fluctuations en termes d'adhésion, qui suivent de près la courbe électorale du parti. On constate une croissance fulgurante du recrutement en 1948-1949³¹ et une chute massive en 1950 (plus de 50 %) suite à la résolution de la question royale et au départ des léopoldistes, une reprise à la faveur de la guerre scolaire et une affiliation massive sur la législature 1954-1958 (les effectifs avoisinent alors les 170 000 personnes).

La deuxième période s'étend de la signature du Pacte scolaire à l'élection de rupture de 1965. Elle se caractérise par une décrue constante des effectifs. L'aile flamande du parti passe d'environ 180 000 adhérents au seuil de 100 000. Cette réduction peut s'expliquer par l'apaisement des tensions et la démobilisation de certains citoyens, mais aussi par des défections liées à l'incapacité du parti à prendre en compte la nouvelle donne linguistique. La décrue des effectifs précède et annonce les évolutions électorales.

La troisième période couvre les années 1966-1978. Elle est marquée par une légère remontée des effectifs déclarés sur la fin des années 1960 et par une croissance plus nette à partir de la scission définitive du parti. Le parti signale 131 636 adhérents en

³¹ Cette croissance s'explique par une combinaison de facteurs, notamment l'affiliation de léopoldistes qui retrouvent dans le PSC-CVP l'unique parti défenseur de leur camp, et la volonté de l'aile droite de chasser l'aile gauche par le nombre. J. Gerard-Libois, « 1950 : L'effacement de Léopold III. Tempête au PSC-CVP », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 1169-1170, 2987, p. 7.

1977. Cette croissance est concomitante à la réforme des méthodes de recrutement et au changement générationnel. La relance de l'adhésion est aussi symptomatique de l'évolution électorale du parti. Ce dernier renoue avec le succès dans la seconde moitié des années 1970.

La période suivante s'étend de l'échec du Pacte d'Egmont au séisme électoral du dimanche noir en Flandre (1978-1991). On y constate une dissociation entre courbe électorale et courbe d'adhésion. Alors que la période est relativement morose électoralement pour le CVP, la courbe d'adhésion ne présente pas les mêmes symptômes. Certes, les effectifs marquent le pas dans la première moitié des années 1980. Mais il redresse rapidement la barre et déclare début 1990 plus d'adhérents qu'il n'en a eus depuis trente ans.

Enfin, la dernière période est marquée par un déclin constant des effectifs, malgré un léger rebond suite aux élections régionales de 2004.

Tableau 3. Évolution du nombre d'adhérents (M) et du taux d'adhésion (M/E) du CVP/CD&V (1947-2020)

Année	Nombre total d'adhérents (M)	Ratio adhérents/électeurs du parti (M/E)	Année	Nombre total d'adhérents (M)	Ratio adhérents/électeurs du parti (M/E)	Année	Nombre total d'adhérents (M)	Ratio adhérents/électeurs du parti (M/E)
1947	91 790		1971	105 652	8,5	1995	107 671	10,3
1948	120 162		1972	101 230		1996	116 682	
1949	158 439	10,0	1973	102 421		1997	112 109	
1950	71 679	3,9	1974	114 369	9,4	1998	108 441	
1951	80 782		1975	120 730		1999	105 939	12,1
1952	101 221		1976	126 053		2000	103 535	
1953	120 327		1977	131 636	9,0	2001	98 015	
1954	53 821	3,3	1978	125 219	8,7	2002	88 890	
1955	182 638		1979	117 379		2003	86 816	10,0
1956	164 538		1980	125 141		2004	81 819	
1957	171 633		1981	124 473	10,7	2005	84 173	
1958	180 087	10,0	1982	116 773		2006	83 180	
1959	141 962		1983	108 646		2007	79 596	
1960	153 445		1984	106 574		2008	76 848	
1961	137 830	7,7	1985	115 633	9,0	2009	71 287	7,7
1962	125 013		1986	127 753		2010	70 196	
1963	118 214		1987	139 398	11,7	2011	66 810	
1964	113 061		1988	133 628		2012	66 031	
1965	100 365	7,2	1989	125 768		2013	61 589	
1966	109 557		1990	131 719		2014	56 952	7,3
1967	104 035		1991	132 070	12,7	2015	53 388	

Année	Nombre total d'adhérents (M)	Ratio adhérents/électeurs du parti (M/E)	Année	Nombre total d'adhérents (M)	Ratio adhérents/électeurs du parti (M/E)	Année	Nombre total d'adhérents (M)	Ratio adhérents/électeurs du parti (M/E)
1968	107 792	9,2	1992	126 458		2016	51 333	
1969	108 765		1993	124 747		2017	48 791	
1970	107 945		1994	121 499		2018	48 363	
						2019	44 332	7,4
						2020	42 249	

Source : É. van Haute, É. Paulis, *MAPP dataset*, 2016. <http://doi.org/10.5281/zenodo.61234>.

En termes relatifs, seule une faible proportion des électeurs franchit le cap de l'adhésion. Le taux d'adhésion (M/E) varie entre 3 et 12 %. Les plus fortes variations s'observent dans les premières années du parti et sont liées aux fortes fluctuations du recrutement. Le taux diminue ensuite en raison de la chute des adhésions, puis se stabilise car les résultats électoraux diminuent eux aussi (1961-1968). Dans le courant des années 1970, le taux voisine les 9 % (8 % en Flandre) et est relativement constant, tant l'adhésion que les résultats électoraux allant croissants. Les années 1980 et 1990 présentent des taux supérieurs (10 à 12 %). Ce phénomène s'explique par l'érosion plus lente de la base d'adhésion que de la base électorale³².

Deux enquêtes par questionnaire menées en 2006 et 2018 livrent de nombreuses informations sur le profil de ces derniers et leur évolution³³.

En termes de répartition par genre, la sous-représentation des femmes reste de mise même si elle s'est résorbée (tableau 4). La distribution par âge présente une évolution pour le moins marquée vers un vieillissement des adhérents. Les adhérents du CD&V sont clairement âgés en comparaison de la population flamande. Certes, les statuts fixent des limites d'âge qui peuvent expliquer la présence plus faible des tranches d'âge les plus jeunes. Néanmoins, la pyramide d'âge se présente en triangle inversé³⁴. Le niveau de diplôme des adhérents est élevé en comparaison des chiffres de la population. En 2006, près de la moitié (48 %) détient un diplôme du supérieur, alors que cette proportion n'atteint que 24,4 % au sein de la population³⁵. Cette proportion passe à deux tiers en 2018.

³² Deschouwer explique ce phénomène par la bonne implantation locale du CVP/CD&V et sa capacité à fournir des services. K. Deschouwer, « The Internal Dynamics and External Effectiveness of local Party Sections in Belgium », in K. Lawson (éd.), *How Political Parties Won. Perspectives from Within*, Westport, Praeger, 1994, p. 154.

³³ Enquête 2006 : 2 500 questionnaires envoyés, 604 complétés. Enquête 2018 : questionnaire en ligne envoyé à tous les adhérents ayant fourni leur adresse e-mail, 2 733 questionnaires complétés.

³⁴ À titre indicatif, en Flandre, 17,8 % de la population est âgée de 65 ans et plus, alors que cette proportion atteint 37,8 % au sein de notre échantillon. http://www.statbel.fgov.be/figures/d21_fr.asp#1.

³⁵ http://www.statbel.fgov.be/figures/d33_fr.asp.

Tableau 4. Profil sociodémographique des adhérents du CD&V, 2006 et 2018 (en %)

		2006	2018
Genre	Homme	64	57
	Femme	36	43
Âge	Moins de 35 ans	7	7
	35-64 ans	55	41
	65 ans et plus	38	52
Éducation	Maximum secondaire	53	36
	Supérieur	47	64

L'adhésion au CD&V se caractérise par une certaine longévité (tableau 5). En moyenne, en 2006, les répondants sont affiliés au parti depuis vingt-cinq années. Ce constat, mis à côté de l'analyse en termes d'âge des répondants, suggère un problème de renouvellement générationnel. L'adhésion au CD&V prend la forme d'un engagement de vie. Assez logiquement, peu de répondants déclarent avoir été membres d'un autre parti (4,6 %). En termes de filiation politique des répondants, la reproduction des engagements des parents, et en particulier du père, est forte en 2006 et continue à l'être en 2018.

Tableau 5. Profil politico-idéologique des adhérents CD&V, 2006 et 2018

	2006	2018
Durée moyenne d'adhésion	25 ans	
Père au CVP/CD&V	46 %	*31%
Mère au CVP/CD&V	32 %	

Note : * ont au moins un des deux parents au CVP/CD&V.

Rapport au pilier chrétien

Dès la fin du XIX^e siècle, le monde catholique développe un pilier qui encadre la vie de ses membres « du berceau à la tombe »³⁶. Cette coupole rassemble le réseau d'enseignement libre confessionnel, des coopératives, assurances, services bancaires et organisations éducatives ou sociales³⁷. Les liens entre le parti et les organisations du pilier sont directs. Durant l'entre-deux-guerres, le parti opte pour l'affiliation

³⁶ D.-L. Seiler, « Bilan des partis démocrates-chrétiens et conservateurs à l'aube du xx^e siècle », in P. Delwit (éd.), *Démocratie chrétienne et conservatismes en Europe : une nouvelle convergence ?* Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2003, p. 9.

³⁷ Boerenbond (BB) en 1890, Ligue démocratique belge (LDB) en 1891, Secrétariat général des unions professionnelles (rebaptisé Confédération générale des syndicats chrétiens et libres de Belgique en 1912), Alliance nationale des mutualités chrétiennes en 1906.

indirecte et une structure fédérale à travers les *standen*³⁸. Les *standen* tiennent des congrès séparés et se répartissent la composition des listes et les portefeuilles ministériels. Le maillage se fait sous la coupole de l'Église plus que du parti, dont l'autorité et l'indépendance sont faibles. Après 1945, le CVP-PSC opte pour l'adhésion directe. En parallèle, le pilier chrétien connaît un nouveau développement avec la mise en place de l'État-providence³⁹. La pénétration du parti par les organisations satellites reste forte et la relation ambiguë⁴⁰. Elle est considérée comme électoralement nécessaire et leur intrusion informelle dans la vie du parti est tolérée. Les *standen* maintiennent les nominations au gouvernement, dans les cabinets⁴¹ et au Parlement, toujours en pesant sur la confection des listes de candidats aux élections. Au sein de cette pénétration, le poids du mouvement ouvrier est en croissance, alors que celui du monde agricole et des classes moyennes se maintient et que celui des sans familles est en déclin⁴². Le passage du parti dans l'opposition en 1999 est l'occasion d'une réflexion au sein du CD&V sur les liens qu'il entretient avec ces organisations. La volonté d'une plus grande autonomie est réaffirmée, en parallèle à une ouverture à d'autres mouvements ou associations.

De leur côté, les *standen* optent pour une collaboration avec le parti. Cette collaboration a souvent été mise en question, en raison de l'effritement du projet éthicosociétal commun qui les relie au parti⁴³, mais surtout de la réforme électorale de ce dernier. L'ouverture aux autres formations est déclarée, même si le lien privilégié avec le CD&V ne s'est jamais démenti, tant pour l'ACW⁴⁴ que pour le Boerenbond⁴⁵, et dans une moindre mesure la NCMV⁴⁶.

Dans l'enquête relative aux adhérents du parti de 2006, une série de caractéristiques permettent d'identifier l'ancrage des adhérents dans le monde chrétien. En

³⁸ La Fédération des cercles et des associations catholiques – Algemeen Katholiek Vlaams Burgersverbond, la Ligue nationale des travailleurs chrétiens – Algemeen Christelijk Werkersverbond (ACW-LNTC, descendante de la LDB), le BB et Alliance agricole wallonne, et la Fédération chrétienne des classes moyennes – Christelijke Middenstandsverbond (NCMV), sans oublier les « sans famille ». J. Beaufays, *op. cit.*, p. 76-88. Chacune de ces familles est elle-même subdivisée en différentes organisations. L'ACW se compose ainsi d'un syndicat, d'une mutuelle, d'organisations de femmes et de jeunesse. Le BB rassemble des guildes agricoles locales, des coopératives, assurances, services bancaires et organisations à vocation éducative. J. Smits, *op. cit.*, p. 5.

³⁹ Développement du secteur de la santé (Caritas catholica) et essor du Mouvement ouvrier chrétien – Algemeen Christelijk Werknemersverbond (ACW). Le patronat dispose aussi de sa structure, le Verbond van Christelijke Werkgevers en Kaders (VKW), tout comme les classes moyennes. Plusieurs organisations sociales ou culturelles à destination des femmes, des jeunes ou des seniors se créent. W. Dewachter, « Changes in a Particratic: The Belgian Party System from 1944 to 1986 », in H. Daalder (éd.), *Party systems in Denmark, Austria, Switzerland, the Netherlands and Belgium*, Londres, Frances Pinter, 1987, p. 341.

⁴⁰ J. Smits, « Entre parti et mouvement : Organisation et fonctionnement du CVP de 1968 à 1995 », *op. cit.*, p. 209.

⁴¹ Sur les 168 ministres CVP ayant exercé une fonction entre 1958 et 1985, 41,1 % sont étiquetés ACW, 14 % BB, 16,4 % NCMV et 28,6 % « sans famille ». L. De Winter, « Christian Democratic Parties in Belgium », in M. Caciagli (éd.), *Christian Democracy in Europe*, Barcelone, Institut de Ciències Polítiques i Socials, 1992, p. 43.

⁴² Pour une répartition, voir J. Smits, « Entre parti et mouvement : Organisation et fonctionnement du CVP de 1968 à 1995 », *op. cit.*, p. 214.

⁴³ J. Billiet, K. Dobbelaere, « Vers une désinstitutionnalisation du pilier chrétien ? », in L. Voyé et al. (eds), *La Belgique et ses dieux. Églises, mouvements religieux et laïques*, Louvain-la-Neuve, Cabay, 1985, p. 119-152.

⁴⁴ J. Billiet, « Het lidmaatschap van sociale organisaties en trouw stemgedrag », *Res Publica*, 37(1), 1995, p. 13-14 ; G. Van Gyes, H. De Witte, *Het draagvlak gefotografeerd. Een enquête naar de collectieve identiteit bij leden, kernleden en beroepskrachten van het ACW en zijn deelorganisaties*, Louvain, HIVA.

⁴⁵ J. Smits, « Entre parti et mouvement : Organisation et fonctionnement du CVP de 1968 à 1995 », *op. cit.*, p. 213.

⁴⁶ Après le réalignement du parti, des liens se tissent avec le PVV. Début 2001, l'organisation se débarrasse de son label chrétien et devient UNIZO (Unie van Zelfstandige Ondernemers, union des entrepreneurs indépendants).

termes de croyance, une très large majorité des répondants (82,6 %) pointe alors la catégorie de réponse « catholique » (tableau 6). Si l'on y ajoute les répondants se reconnaissant comme chrétiens mais non catholiques (14,6 %), il reste très peu de place pour les athées, les agnostiques, mais aussi les adeptes d'une autre religion.

En termes de réseau d'enseignement, l'appartenance au monde catholique est marquée. Plus de trois quarts des répondants ayant obtenu leur diplôme du secondaire l'ont décroché dans un établissement du réseau libre confessionnel (77,3 %). Certes, ce réseau est dominant en Flandre⁴⁷, mais ces proportions démontrent néanmoins une socialisation opérée dans le réseau du pilier. En outre, quand ils n'ont pas réalisé tout leur parcours dans le réseau confessionnel, les répondants ont souvent combiné les réseaux, ce qui implique un passage par le réseau du pilier.

En 2006, les adhérents du CD&V sont presque unanimement affiliés aux mutualités chrétiennes (91,6 %). Lorsqu'ils déclarent une affiliation syndicale (48,6 % des répondants), cette affiliation est quasi unanimement au syndicat chrétien (95,7 %). En termes d'affiliation associative (question ouverte), plus de deux tiers des répondants mentionnent au moins une affiliation de ce type (68,3 %). Les associations les plus fréquemment citées sont celles que l'on peut directement identifier comme reliées au pilier chrétien (57,2 %).

Tableau 6. Répartition des adhérents sur les variables liées aux piliers, 2006 (en %)

		Adhérents
Croyance	Non croyant / libre penseur	1,2
	Catholique / chrétien	97,2
	Autre religion / aucune de ces tendances	1,7
Réseau	Réseau officiel	8,6
	Réseau libre confessionnel	77,3
	Autre réseau	5,5
	Plusieurs réseaux	8,6
Mutuelle	Mutualités chrétiennes	91,6
	Mutualités socialistes	1,2
	Mutualités libérales	1,5
	Mutualités neutres, indépendantes ou autre	5,7
Syndicat	ACV	95,7
	ACLVB, ABVV ou autre	4,3
Type association	Association professionnelle	10,0
	Association liée au pilier catholique	57,2
	Sports et loisirs	29,0
	Social	3,8

⁴⁷ Il accueille en 2006-2007 63,4 % des enfants scolarisés dans le primaire et 75,7 % des élèves inscrits dans le secondaire (proportions stables à travers le temps). http://www.ond.vlaanderen.be/onderwijsstatistieken/2006-2007/voorpublicatie_JB/I_algem_0607.xls.

L'ancrage dans le monde chrétien est toujours très marqué au *xxi*^e siècle et se traduit par une identification forte à la religion catholique ou chrétienne (malgré une pratique en déclin), un parcours scolaire dans le réseau libre confessionnel, une affiliation très importante aux mutualités chrétiennes, au syndicat chrétien et aux associations du pilier chrétien.

Évolution électorale

À l'indépendance de la Belgique, la médiatisation rapide des intérêts libéraux par le biais d'un parti leur est bénéfique électoralement. La perte de terrain est cependant progressive et se marque davantage en Flandre. Le rapport de force se retourne dès l'organisation politique des catholiques. De 1884 à 1900, tous les sièges flamands sont attribués aux catholiques. Après l'émergence du POB, trois formations s'affrontent donc dans l'arène électorale⁴⁸. Les catholiques restent toutefois dominants en Flandre ; ils raflent l'ensemble des sièges dans les arrondissements flamands. Durant l'entre-deux-guerres, les catholiques dominent toujours la scène mais perdent leur majorité absolue et sont en déclin presque constant⁴⁹.

À la sortie de la guerre, le CVP-PSC se reconstruit électoralement par l'ancrage local⁵⁰. Le parti rallie les léopoldistes, les nationalistes flamands et la droite francophone. Il obtient 43,6 % des voix en 1949 et 47,7 % en 1950 (majorité absolue des sièges). L'épisode de la question royale lui fait perdre des plumes aux élections de 1954. Il regagne cependant son niveau de 1950 en 1958 avec 46,7 %. La force du parti repose toujours sur la Flandre (tableau 7).

Le tournant des années 1960 est complexe pour le parti. Il subit une lourde défaite en 1965. Suite à l'implosion du parti, les deux ailes présentent des listes séparées aux élections de 1968 (à l'exception de Bruxelles). Les résultats de 1968 ne sont toujours pas bons pour le nouveau CVP. Durant la décennie 1960, le parti perd 290 000 électeurs et trente-cinq députés. Les élections de 1971 consacrent un nouveau tassement électoral. Il faut attendre l'affirmation de l'indépendance du CVP et le renouvellement générationnel pour voir les résultats du parti repartir à la hausse. Il renoue avec les succès dans la seconde moitié des années 1970. En 1979, aux élections européennes, il obtient 48,1 % des voix, grâce notamment à la candidature du populaire Tindemans.

Lors du scrutin de 1981, les résultats sont catastrophiques. Les sociaux-chrétiens obtiennent leur plus mauvais score depuis 1945. La lente remontée des années 1970 est coupée nette. À la Chambre, le CVP perd 281 873 voix par rapport aux élections européennes de 1979, soit plus d'un quart de ses électeurs. Il perd dix points par rapport à

⁴⁸ Des listes dissidentes et des cartels sont également formés, attestant de la vigueur toujours forte du clivage philosophique (cartels entre socialistes et libéraux) et de l'entrecroisement de celui-ci avec le clivage socio-économique (cartels entre catholiques et ouvriers et entre libéraux progressistes et ouvriers, dissidences catholiques).

⁴⁹ E. Gérard, *De Katholieke Partij in crisis: partij politiek leven in België, 1918-1940*, Louvain, Kritak, 1985.

⁵⁰ K. Deschouwer, *op. cit.*, p. 192.

1978 (32 % des voix en Flandre contre 43,5 % en 1978). Le parti se redresse légèrement en 1985 mais perd à nouveau des électeurs en 1987 (respectivement 34,6 % et 31,4 % en Flandre). Il descend même sous son résultat de 1981. Le parti enregistre un nouveau seuil historique en 1991. Son score est au plus bas. Il descend sous la barre symbolique des 30 % en Flandre (26,9 %). Une cure d'opposition est même envisagée, mais l'échec de la constitution d'un gouvernement libéral-socialiste par Verhofstadt (VLD) place Dehaene (CVP) dans la position de formateur d'un gouvernement avec les socialistes. Elle n'est acquise qu'à 61 %⁵¹. Le CVP se remet en question mais ne parvient pas à se réformer tant qu'il se trouve aux affaires.

Lors des élections fédérales et les premières élections directes régionales de 1995, le CVP engrange néanmoins un léger succès après une longue traversée du désert (il n'a plus progressé depuis dix ans). Le parti se lance dans un gouvernement Dehaene II, qui se révèle difficile et ponctué de crises⁵². En 1999, le parti ne convainc même plus un quart des électeurs flamands (22,2 % en Flandre). Le choc est rude et le traumatisme profond. En vingt ans, le parti a perdu la moitié de son électorat. Le CVP, qui a pourtant planifié une coalition avec les libéraux, ne sait plus quelle stratégie adopter. Dehaene annonce son retrait de la vie politique belge. Le changement majeur s'opère en 1999, puisque pour la troisième fois seulement depuis 1884, les sociaux-chrétiens sont relégués dans l'opposition, à l'exception du gouvernement bruxellois⁵³.

Malgré la refondation, les résultats électoraux du CD&V ne suivent pas directement. Le scrutin de 2003 est décevant. Le parti perd encore des électeurs par rapport à 1999 et devient même la troisième force politique en Flandre. Il est devancé par les membres de la coalition sortante, le VLD et le sp.a (qui se présente en cartel avec Spirit). Un an plus tard cependant, à l'occasion des élections régionales de 2004, le parti renoue avec le succès. Le cartel formé avec la N-VA récolte 26,3 % des voix. Ces résultats se situent toujours en deçà du seuil historique de 1991, malgré la constitution du cartel. Cependant, ils redonnent de l'espoir aux sociaux-chrétiens. Ils représentent une victoire symbolique car le parti se replace en première position. Aux élections communales de 2006, le parti confirme sa bonne implantation locale. En 2007, il parvient à renouer avec les 30 % qu'il s'est donnés comme objectif à atteindre. Cela lui permet à peine de recoller au score de la défaite historique de 1981. Néanmoins, en quatre ans, il est parvenu à augmenter significativement ses performances, à se repositionner en tête du classement des partis et à retourner aux affaires.

Dès lors, l'horizon des scrutins régionaux et européens de 2009 peut sembler sombre. Cependant, le CD&V va bénéficier d'un double effet : d'une part, Kris Peeters parvient à tirer profit de la situation pour asseoir son image de *leader* de la Région flamande, alors qu'Herma Van Rompuy se présente comme pacificateur au

⁵¹ X. Mabilille, J. Brassine, « La formation du gouvernement et des exécutifs », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 1356, 1992, p. 30.

⁵² La coalition sortante se trouve affaiblie par les événements liés à l'affaire Dutroux (et son évasion), la marche blanche, l'affaire Adamu, la crise de Renault-Vilvorde, la politique de rigueur budgétaire et financière dans la perspective de l'entrée dans la zone euro, l'usure du pouvoir et la crise de la dioxine ayant animé la fin de la campagne. Les démissions ministérielles ont ponctué la législature : ministre de l'Intérieur (Johan Vande Lanotte, SP), de la Justice (Stefaan De Clerck, CVP), ministre de l'Intérieur (Louis Tobback, SP), ministre de l'Agriculture (Karel Pinxten, CVP) et de la Santé publique (Marcel Colla, SP). X. Mabilille, *op. cit.*

⁵³ Compte tenu de la nécessaire double majorité et du poids du Vlaams Blok, le CVP est intégré à la coalition.

niveau fédéral. D'autre part, tant l'Open VLD que le sp.a se trouvent face à de sérieux problèmes de *leadership* interne et de scissions (Dedecker pour l'Open VLD, et scission du cartel avec Spirit pour le sp.a). Au final, si le résultat du CD&V aux élections de 2009 n'est pas bon (il dépasse de peu le score considéré comme catastrophique de 1999, avec 22,9 %), le parti tire néanmoins profit de la fragmentation extrême de la droite en Flandre et de la très mauvaise forme de la gauche et se maintient nettement en tête des partis flamands (les deuxième et troisième partis, le Vlaams Belang et le sp.a, recueillent chacun à peine 15 % des voix). Kris Peeters se voit confirmé dans son rôle de *leader* pour la formation d'un nouveau gouvernement flamand, cette fois avec les socialistes et la N-VA. Le parti participe également au gouvernement bruxellois. Il ne peut toutefois rien contre la déferlante N-VA lors des élections fédérales anticipées du 13 juin 2010 et subit une cuisante défaite, passant, pour la première fois de son histoire, sous la barre des 20 %. Il redescend à la deuxième place des partis flamands. Depuis, le parti n'est pas parvenu à remonter la pente. En 2014, il n'obtient que 18,6 % des voix et conserve sa seconde place. Son score passe même à 14,2 % en 2019, le plaçant loin derrière la N-VA mais aussi le Vlaams Belang.

Tableau 7. Évolution des performances électorales du CVP/CD&V à la Chambre des représentants dans l'espace politique flamand

Année	Résultat	Sièges
1946	56,2 %	
1949	54,5 %	
1950	60,3 %	
1954	52,2 %	
1958	56,6 %	
1961	51,0 %	
1965	44,2 %	
1968	39,0 %	
1971	37,8 %	
1974	39,9 %	50
1977	44,0 %	56
1978	43,9 %	57
1981	32,4 %	43
1985	34,8 %	49
1987	31,6 %	43
1991	27,0 %	39
1995	27,6 %	29
1999	22,6 %	22
2003	21,4 %	21

Année	Résultat	Sièges
2007	29,6* %	17
2010	17,6 %	17
2014	18,6 %	18
2019	14,2 %	12

Note : * En cartel avec la N-VA.

Rapports et participation au pouvoir

À partir de 1884 et l'établissement formel d'un parti catholique, les gouvernements homogènes libéraux cèdent la place aux gouvernements homogènes catholiques, qui perdurent jusqu'à la Première Guerre mondiale. Durant l'entre-deux-guerres, les catholiques doivent chercher des alliances, principalement auprès des libéraux (à l'exception d'un gouvernement alliant socialistes et aile ouvrière (flamande) de l'Union catholique en 1925-1926).

Dès l'établissement du CVP-PSC en 1945, au niveau gouvernemental, on observe une alternance entre cabinets catholiques (1950-1954) et laïcs (1946-1947 et 1954-1958). La parenthèse sociale-chrétienne/socialiste (1947-1949) présente une exception qui constitue les prémices des coalitions privilégiées dans la seconde moitié du xx^e siècle. En effet, à partir des années 1960, les sociaux-chrétiens jouent le rôle de pivot des coalitions gouvernementales, formant tantôt un gouvernement de centre gauche, tantôt un gouvernement de centre droit. Cependant, la décennie 1970 voit se superposer à ce schéma une forte instabilité gouvernementale (tableau 8).

En termes de gouvernement, la décennie 1980 est dominée par des gouvernements libéraux/sociaux-chrétiens, alors que la décennie 1990 l'est par les gouvernements sociaux-chrétiens/socialistes. Le CVP endosse toujours son rôle de pivot des coalitions.

Après la débâcle électorale de 1999, le parti est renvoyé pour la première fois depuis l'après-guerre sur les bancs de l'opposition. Son alliance avec la N-VA lui permet de renouer avec le succès électoral en 2007. Cependant, la gestion de l'après-élections se révèle plus difficile. En un an, le CD&V doit mobiliser toutes ses personnalités internes (Yves Leterme comme formateur, Jean-Luc Dehaene comme médiateur, Herman Van Rompuy comme explorateur, Yves Leterme à nouveau comme formateur) pour parvenir à mettre sur pied un gouvernement en mars 2008, après avoir dû subir l'affront du retour d'un Guy Verhofstadt pour un gouvernement intérimaire de décembre 2007 à mars 2008. Le fragile gouvernement Leterme I doit ensuite gérer des dossiers délicats, tel celui de la réforme de l'État qui mène à l'implosion du cartel avec la N-VA en septembre 2008, ou celui de la crise financière qui pousse Leterme à la démission le 20 décembre 2008 suite à sa mise en cause pour une intervention dans le cadre du délibéré relatif au dossier Fortis. Herman Van Rompuy prend le relais après l'intervention d'une énième figure du parti, Wilfried Martens. Ces difficultés se ressentent

en interne du parti et quatre présidents se succèdent durant ces quelques mois. La situation politique se complexifie à l'issue du scrutin de 2010. La N-VA étant sortie vainqueur du scrutin, Bart De Wever est nommé informateur. S'ensuit une longue série de désignations (préformateur, médiateur, clarificateur, conciliateur, médiateur), pour enfin aboutir à la formation d'un gouvernement sous la houlette d'Elio Di Rupo en 2011, après 541 jours de crise. Le CD&V fait partie de l'exécutif fédéral mais n'en assure pas le *leadership*. La situation se reproduit en 2014, avec un gouvernement cette fois axé à droite de l'échiquier politique et une majorité largement déséquilibrée sur le plan linguistique.

Tableau 8. Expérience de pouvoir aux niveaux fédéral et régional, CVP/CD&V (1972-2019)

Niveau	Période	Gouvernement	Coalition
Régional flamand	1981-1985	Geens	CVP, SP, PVV, VU
	1985-1988	Geens	CVP, PVV
	1988-1992	Geens	CVP, SP, PVV, VU
	1992-1995	Van den Brande	CVP, SP, VU
	1995-1999	Van den Brande	CVP, SP
	2004-2007	Leterme	CD&V, VLD, sp.a, Spirit, N-VA
	2007-2009	Peeters	CD&V, VLD, sp.a, Spirit, N-VA
	2009-2014	Peeters	CD&V, sp.a, N-VA
Fédéral	1972-1973	Eyskens	PSC, CVP, PSB-BSP
	1973-1974	Leburton	PSC, CVP, PLP-PVV, PSB-BSP
	1974	Tindemans	PSC, CVP, PLP-PVV
	1974-1977	Tindemans	PSC, CVP, RW, PLP-PVV
	1977	Tindemans	PSC, CVP, PRLW, PVV
	1977-1979	Tindemans	PSC, CVP, PSB-BSP, FDF, VU
	1979-1980	Martens	PSC, CVP, PS, SP, FDF
	1980	Martens	PSC, CVP, PS, SP
	1980-1981	Martens	PSC, CVP, PS, SP
	1981	Eyskens	PSC, CVP, PS, SP
	1981-1985	Martens	PSC, CVP, PRL, PVV
	1985-1988	Martens	PSC, CVP, PRL, PVV
	1988-1992	Martens	PSC, CVP, VU, PS, SP
	1992-1995	Dehaene	PS, SP, PSC, CVP
	1995-1999	Dehaene	PS, SP, PSC, CVP
	2007-2008	Verhofstadt	Open VLD, MR, PS, cdH, CD&V
	2008-2010	Leterme	Open VLD, MR, PS, cdH, CD&V
	2011-2014	Di Rupo	PS, sp.a, CD&V, cdH, MR, Open VLD

Niveau	Période	Gouvernement	Coalition
Fédéral	2014-2018	Michel I	MR, N-VA, CD&V, Open VLD
	2018-2019	Michel II	MR, CD&V, Open VLD
	2019-2020	Wilmès I	MR, CD&V, Open VLD
	2020	Wilmès II	MR, CD&V, Open VLD
	2020-	De Croo	Open VLD, MR, PS, Vooruit, Ecolo, Groen, CD&V

Source : Compilation par l'auteure.

Principaux axes programmatiques

Saillance de l'ancrage dans la démocratie chrétienne

Le CD&V fait clairement référence dans son appellation à la démocratie chrétienne (DC). Cette appellation, parfois source de confusion⁵⁴, peut être considérée comme une doctrine à part entière⁵⁵ dont la matrice possède une « remarquable stabilité »⁵⁶. Elle puise ses racines dans trois courants du catholicisme politique : le courant intransigeant, le catholicisme social et le catholicisme libéral⁵⁷.

La démocratie chrétienne connaît un premier développement suite aux révolutions de 1848 et à la faveur de la révolution industrielle, mais s'impose surtout après la Seconde Guerre mondiale⁵⁸. À cette date, elle s'appuie sur le personnalisme (courant philosophique)⁵⁹ pour opérer la synthèse des courants du catholicisme politique : elle partage la conception organiciste de la société des catholiques intransigeants et sociaux⁶⁰, qu'elle combine avec l'acceptation de certains principes du catholicisme libéral (reconnaissance de la démocratie politique et des droits et libertés fondamentaux, déconcessionnalisation)⁶¹.

La doctrine démocrate-chrétienne emprunte au personnalisme la voie intermédiaire entre socialisme/collectivisme et libéralisme/individualisme, ainsi qu'un certain nombre de conceptions. Le communautarisme ou vision organiciste de la

⁵⁴ K. Van Kersbergen, « The Distinctiveness of Christian Democracy », in D. L. Hanley (éd.), *Christian Democracy in Europe: A Comparative Perspective*, Londres, Pinter, 1994, p. 32.

⁵⁵ W. Beke, « L'identité démocrate-chrétienne. Étapes dans un processus d'émancipation en relation avec le conservatisme », in P. Delwit (éd.), *Démocratie chrétienne et conservatismes en Europe : une nouvelle convergence ?* Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2003, p. 31.

⁵⁶ P. Magnette, « Qu'est-ce qu'un parti patricien ? Une approche généalogique du Parti social-chrétien », *Cahiers du Cevipol*, 1, 1999, p. 15.

⁵⁷ D.-L. Seiler, *op. cit.*, p. 43.

⁵⁸ M. Vaussard, *Histoire de la démocratie chrétienne*, volume I, Paris, Seuil, 1956, p. 14.

⁵⁹ W. Beke, « Oorsprong van het personalisme in de cvp », *Nieuwe Tijdschrift voor Politiek*, 1, 1998, p. 7-8.

⁶⁰ E. Gérard, « Du parti catholique au PSC-CVP », in W. Dewachter (éd.), *Un parti dans l'histoire : 1945-1995 : 50 ans d'action du Parti social-chrétien*, Louvain-La-Neuve, Duculot, 1996, p. 24-28.

⁶¹ P. Pombeni, « The Ideology of Christian Democracy », *Journal of Political Ideologies*, 5(3), 2000, p. 297.

société, le refus du conflit et le principe d'intégration⁶² et le principe de subsidiarité, la défense des intérêts de la communauté d'appartenance et l'adaptation des structures de décision à la réalité du terrain communautaire, la promotion des corps intermédiaires (famille, Église) constituent des traits centraux et distinctifs de la DC⁶³. Les démocrates-chrétiens adoptent également des positions conservatrices sur le plan moral et éthique. En outre, pour Dierickx, la DC vise la réalisation de la solidarité avant la liberté ou l'égalité⁶⁴. La dimension spirituelle de cette doctrine confère aux questions matérielles une dimension secondaire. En matière socio-économique, la DC développe une « troisième voie », articulée autour du concept de capitalisme social ou de l'économie sociale de marché.

En Belgique, la DC désigne au XIX^e siècle un courant particulier du catholicisme politique, minoritaire, qui tente l'aventure en tant que formation politique indépendante en Flandre, sans succès vu la mainmise du Parti catholique sur ces terres⁶⁵. Ce courant s'étoffe peu à peu, toujours de façon plus marquée en Flandre⁶⁶. Après la Seconde Guerre mondiale, la diffusion de la « nouvelle » DC est facilitée par le comportement des démocrates-chrétiens durant la guerre qui lui assure une légitimité post-conflit. Dès cet instant, en Flandre, le vocable de démocratie chrétienne désigne l'ensemble du parti. Depuis, le parti se réclame sans discontinuer de la pensée personnaliste et de la doctrine démocrate-chrétienne.

Lorsqu'il (re)naît en 1945, le PSC-CVP veut se doter d'un corpus idéologique fort et cohérent pour concurrencer les autres doctrines. Cette volonté se concrétise par l'adoption du Programme de Noël, d'inspiration démocrate-chrétienne, construit sur ses multiples soubassements : catholicisme libéral (acceptation de la démocratie, déconcessionnalisation), catholicisme social (réformisme social et réseau) et ultramontanisme (conservatisme moral), personnalisme corporatiste (ancrage populaire et réformisme néocorporatiste)⁶⁷. Le programme fait largement référence à la personne et aux communautés. Il revendique une place pour les corps intermédiaires. Il réaffirme le principe de subsidiarité en matière d'enseignement. Il place la famille au centre de ses préoccupations. Au niveau socio-économique, le refus du conflit et le principe d'intégration se reflètent dans une attention aux différentes catégories sociales et dans l'insistance sur le principe de codécision. Au niveau institutionnel, le programme plaide pour une reconnaissance des deux communautés et une décentralisation, mais s'oppose au fédéralisme⁶⁸.

⁶² Le CVP utilise le terme de *standen* (groupes) plutôt que de classes : « *class reconciliation and co-operation lie at the heart of what defines Christian Democracy as distinctive* ». K. Van Kersbergen, *op. cit.*, p. 36.

⁶³ P. Alberti, R. Leonardi, « The Consociational Construction of Christian Democracy », in S. Van Hecke, E. Gérard (éds), *Christian Democratic parties in Europe since the end of the cold war*, Louvain, Leuven Universitaire Pers, 2004, p. 30.

⁶⁴ G. Dierickx, « Christian Democracy and its Ideological Rivals: An Empirical Comparison in the Low Countries », in D. L. Hanley (éd.), *Christian Democracy in Europe: A Comparative Perspective*, Londres, Pinter, 1994, p. 19.

⁶⁵ W. Plavsic, « L'Église et la politique en Belgique », *Res Publica*, 10(2), 1968, p. 220.

⁶⁶ J. Smits, « Les *standen* dans les partis sociaux-chrétiens », *op. cit.*, p. 8-9.

⁶⁷ E. Gérard, « Du parti catholique au PSC-CVP », *op. cit.*, p. 28.

⁶⁸ E. Lamberts, « L'influence de la démocratie chrétienne en Belgique sur l'ordre politique », in E. Lamberts (éd.), *Christian Democracy in the European Union. 1945-1995*, Louvain, Leuven Universitaire Pers, 1997, p. 262.

Lors d'un congrès idéologique en 1986, les démocrates-chrétiens flamands rappellent ces fondements : personnalisme, responsabilité et solidarité⁶⁹. Le CVP clarifie sa position et se réclame du personnalisme social, avec pour objectif de se distancer de l'individualisme⁷⁰. Le développement personnel est clairement rattaché à la finalité ultime de solidarité, l'un étant le complément et la condition de l'autre. En outre, la notion d'intendance (*rentmeesterschap*) fait son apparition⁷¹. Enfin, le principe de subsidiarité y est réaffirmé. Cette identification du parti à la DC est rappelée à l'occasion du changement de nom en 2001. Le programme du CD&V pour les élections de 2003, intitulé *Voor mensen en waarden*, illustre l'ancrage démocrate-chrétien toujours fort du parti⁷², illustré à travers la notion de *verbondenheid* (solidarité, fraternité dans la communauté), mais aussi la responsabilité, la réalisation de soi dans la communauté (famille, associations, école, etc.).

Positionnement sur les principaux enjeux

L'ancrage dans la DC structure le positionnement du parti sur les principaux clivages à l'œuvre au sein de la société belgo-flamande.

Ainsi, le projet initial à l'origine de la famille démocrate-chrétienne est la défense des intérêts de la communauté des catholiques, comme la défense de l'enseignement libre. Après la Seconde Guerre mondiale, le CVP-PSC se déconfessionnalise⁷³. Il ne se définit plus comme parti religieux, ne fonde plus son action sur les injonctions de l'Église. Il se déclare ouvert aux non-croyants moyennant l'acceptation des principes chrétiens. Cependant, la pensée personnaliste continue à voir dans la foi une source d'inspiration. La déconfessionnalisation ne se traduit pas dans la sociologie du parti, et au départ peu dans les relations avec l'Église⁷⁴. Le parti d'après-guerre entend donner à la famille une place centrale (régime fiscal et matrimonial favorable, allocations familiales, ministère spécialisé, etc.). Le programme développe des propositions conservatrices au niveau moral. Le mariage seul est considéré comme rendant la famille légitime. Le parti s'oppose par ailleurs aux mesures génétiques et eugéniques, de stérilisation ou d'interruption de grossesse. En matière d'enseignement, le parti défend toujours son réseau (pluralisme, liberté de choix, subsides, égalité de traitement entre réseaux)⁷⁵. Ces principes sont soutenus avec vigueur lors de la seconde guerre scolaire. Le Pacte scolaire de 1958 peut être considéré comme un règlement de la question à la satisfaction du monde catholique et du parti. Après cette date, la sécularisation

⁶⁹ Congrès CVP 1986, cité dans G. Dierickx, *op. cit.*, p. 28.

⁷⁰ Document intitulé *Geloof, hoop en toekomst*. *Ibid.*, p. 22.

⁷¹ E. Gérard, « Christian Democracy in Belgium », *op. cit.*, p. 65-78.

⁷² CD&V, *Voor mensen en waarden. Programma voor de federale parlementsverkiezingen van 18 mei 2003*, Bruxelles, 2003.

⁷³ Son nouveau nom fait référence au christianisme et non plus au catholicisme. P. Pombeni, *op. cit.*, p. 296.

⁷⁴ Ce n'est qu'en 1961 que l'épiscopat belge ne recommande plus aux catholiques de voter pour le CVP-PSC.

⁷⁵ J. Beaufays, *op. cit.*, p. 165-181.

croissante menace l'assise électorale du parti⁷⁶. Néanmoins, cette menace peut être relativisée si l'on envisage la sécularisation comme parallèle au transfert de la morale religieuse vers l'éthique séculaire. Les évolutions culturelles et les avancées technologiques importantes dans les domaines des sciences de la nature génèrent des débats autour de questions éthiques telles que l'avortement, l'euthanasie, le clonage, les recherches sur les cellules souches, le schéma traditionnel de la famille (droits des homosexuels). Les démocrates-chrétiens, réservés par rapport aux évolutions en cours, opèrent un profilage éthique fondé sur les valeurs chrétiennes. Ce conservatisme s'exprime sur différents dossiers : avortement, euthanasie, etc. Ces positions sont rappelées lors de la mise en place du gouvernement arc-en-ciel en 1999. Pour Leterme, « il [l'arc-en-ciel] a [...] conduit à des lois qui vont tellement loin qu'elles apparaissent au niveau mondial comme des exceptions extrêmes »⁷⁷. Le programme de 2003 se situe dans cette lignée : défense de la famille et de positions conservatrices sur le plan éthique, défense toujours présente quoique plus périphérique des intérêts catholiques dans l'enseignement⁷⁸. Il consacre ainsi huit pages à la famille, sous le titre *Alle gezinnen eerst* (priorité à toutes les familles). Il propose des mesures de défense de la famille (congés parentaux, services destinés aux familles, mesures fiscales en faveur des couples mariés, gratuité réelle de l'enseignement obligatoire, allocations familiales plus conséquentes, chèque-enfant, etc.). En matière éthique, le parti entend défendre la vie, surtout avant la naissance ou à l'approche de la mort. Il s'oppose à l'euthanasie, au clonage reproductif ou thérapeutique, au *screening* génétique, entend restreindre les possibilités d'avortement et prône des mesures pour le respect des enfants mort-nés. Enfin, le programme traite brièvement de la liberté d'enseignement. Il s'insurge contre la volonté de fusion des réseaux des libéraux et réaffirme les acquis du Pacte scolaire. Dans son programme de 2019, le CD&V place à nouveau la famille comme premier thème, avec un accent sur l'intergénérationnel⁷⁹.

L'histoire de la DC en Belgique est également très liée au mouvement flamand⁸⁰. Ce mouvement est pour partie porté par le bas clergé et puise ses racines dans une méfiance envers le centre, un attachement à l'autonomie communale, mais surtout paroissiale. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, les catholiques, concurrencés sur leurs terres, expriment un intérêt pour ces questions et contribuent à l'adoption de lois linguistiques tout en s'opposant à toute idée de réforme de l'État. Ces premières tensions contribuent à l'adoption d'une organisation interne du parti de type fédérale⁸¹. Les difficultés de l'entre-deux-guerres associées à la structure fédérale du parti,

⁷⁶ Cette sécularisation s'accompagne de la diversification des croyances, notamment suite aux flux migratoires. Cependant, l'intégration de ces croyants au sein de la démocratie chrétienne en Flandre est difficile.

S. Van Hecke, E. Gérard (éds), *Christian Democratic parties in Europe since the end of the cold war*, Louvain, Leuven Universitaire Pers, 2004, p. 305.

⁷⁷ F. Rogiers, *Leterme au défi*, Bruxelles, Luc Pire, 2006, p. 81.

⁷⁸ CD&V, *Voor mensen en waarden. Programma voor de federale parlementsverkiezingen van 18 mei 2003*, op. cit.

⁷⁹ CD&V, *Verkiezingsprogramma*, 2019.

⁸⁰ V. Lorwin, « Belgium: Religion, Class, and Language in National Politics », in R. A. Dahl (éd.), *Political Opposition in Western Democracies*, New Haven, Yale University Press, 1966, p. 160.

⁸¹ Durant l'entre-deux-guerres, les parlementaires flamands se regroupent au sein du Katholieke Vlaamse Kamergroep et se positionnent avec les membres du Katholieke Vlaamse Landsbond en faveur d'un fédéralisme. J. Billiet, E. Gérard, op. cit., p. 93.

mais aussi la collaboration de certaines franges du mouvement flamand pendant la guerre l'incitent à la prudence. Après la guerre, le CVP-PSC se choisit une structure unitaire⁸² ; les deux ailes continuent d'exister mais leurs compétences sont limitées. Elles peuvent se réunir séparément mais le feront peu⁸³. Dans son Programme de Noël, le parti défend la décentralisation tout en prônant l'épanouissement des communautés culturelles et une représentation équilibrée de celles-ci dans la gestion des affaires publiques⁸⁴. Cette position est régulièrement contestée du côté flamand. Le courant autonomiste flamand prend de l'importance et se structure au sein du parti⁸⁵. Ce groupe participe à l'effritement progressif de la façade unitaire du parti.

Après la scission du parti unitaire et le changement générationnel, le CVP adopte un positionnement plus proche des principes de la DC, le fédéralisme d'union. Cette position est explicitement reliée à la doctrine démocrate-chrétienne, au principe de subsidiarité qui entend privilégier la communauté de base. Dès lors, le parti défend un fédéralisme basé sur les Communautés plutôt que sur les Régions. Lors de son congrès idéologique de 1986, le parti réaffirme sa version du fédéralisme et prône un approfondissement de la réforme de l'État. En 2001, la mutation en CD&V confirme l'ancrage plus clairement flamand sur le clivage communautaire. Outre le changement de nom, plusieurs éléments en attestent. Au niveau des actes, le parti prend part à une manifestation contre la réforme de l'État de 2001. Par ailleurs, le congrès de 2001 entérine le choix du confédéralisme prôné par les JONGCD&V, malgré l'avis négatif du comité directeur. En termes de stratégie enfin, le parti accueille des transfuges de l'ex-VU et constitue surtout un cartel avec la N-VA en 2004. Leterme déclare que « le centre de gravité de notre parti a glissé vers la Flandre »⁸⁶. Dans cette lignée, le programme de 2003 fonde le positionnement du parti en matière communautaire sur le principe de subsidiarité⁸⁷. Les communes et la Communauté flamande sont les deux piliers de base pour le CD&V. La position confédéraliste basée sur deux communautés imperméables est rappelée. Le programme liste les compétences à transférer⁸⁸. Le pas vers le séparatisme n'est cependant pas franchi, à l'inverse de son partenaire de cartel : « Nous savons où la N-VA veut aller ; les cinq premiers kilomètres nous conviennent et nous pouvons les faire ensemble. »⁸⁹ En 2019, le CD&V rappelle ses positions confédérales et de subsidiarité. Il se félicite de la 6^e réforme de l'État et indique que sa priorité est au bon fonctionnement des compétences désormais transférées et à la collaboration entre niveaux de pouvoir.

⁸² W. Dewachter, « L'ancrage de la démocratie chrétienne en Belgique », in E. Lamberts (éd.), *Christian Democracy in the European Union. 1945-1995*, Louvain, Leuven Universitaire Pers, 1997, p. 155.

⁸³ De 1945 à 1949, le comité national se réunit 125 fois (31 réunions en moyenne par an), pour 16 réunions en moyenne pour les ailes linguistiques. *Ibid.*, p. 156.

⁸⁴ J. Beaufays, *op. cit.*, p. 195-197 et 202-203.

⁸⁵ W. Beke, K. Van Nieuwenhuysse, *op. cit.*, p. 120.

⁸⁶ F. Rogiers, *op. cit.*, p. 114.

⁸⁷ CD&V, *Voor mensen en waarden. Programma voor de federale parlementsverkiezingen van 18 mei 2003*, *op. cit.*, p. 76.

⁸⁸ Politique familiale et de santé, emploi, accords interprofessionnels, fiscalité, pans substantiels de la politique de sécurité et de justice, politique de location, mobilité (en ce compris infrastructure et exploitation ferroviaire), politique scientifique, code de la route, équipements collectifs, fonds des calamités. CD&V, *Voor mensen en waarden. Programma voor de federale parlementsverkiezingen van 18 mei 2003*, *op. cit.*, p. 79.

⁸⁹ *Ibid.*, p. 112.

Le parti a donc été tiraillé entre deux directions. D'un côté, la structuration du Parti catholique est concomitante à l'émergence de tensions linguistiques et les catholiques flamands sont proches de ces revendications, en phase avec les principes communautaristes⁹⁰. D'un autre côté, sa position dominante dans le paysage politique belge, en tant que parti de gouvernement incarnant l'État, a pu le mener à défendre les intérêts du niveau central⁹¹. Son passage dans l'opposition en 1999 lui a permis d'opérer un virage vers des positions plus en concordance avec sa doctrine.

Les questions socio-économiques se développent après la formation du parti et ne participent donc pas à sa fondation. Ce clivage, plus secondaire, traverse néanmoins le parti et crée des tensions internes. L'aspect secondaire de ces questions et leur potentiel déchirant ont amené après la Seconde Guerre mondiale à l'élaboration d'une troisième voie autour du concept d'économie sociale de marché⁹². De l'émergence du clivage à la Seconde Guerre mondiale, les chrétiens sont divisés sur les questions socio-économiques entre conservateurs, tenants du catholicisme social, et démocrates-chrétiens. Ces tensions sont dues au caractère transversal du parti dans les couches sociales. En effet, le Parti catholique puise ses forces dans le secteur agricole et voit d'un mauvais œil la montée du socialisme dans les campagnes⁹³, mais est également présent dans les intérêts industriels et patronaux. Ces tensions débouchent sur des expériences politiques et électorales parfois séparées. L'unité du monde catholique est préservée grâce à la primauté des questions philosophiques, à la volonté du parti de se maintenir au pouvoir et à la reconnaissance progressive de la tendance plus sociale suite à l'extension du suffrage.

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, le parti veut dépasser ces antagonismes et adopte un programme démocrate-chrétien. La DC de l'après-guerre se distingue de sa consœur du siècle précédent sur les questions socio-économiques. Moins clairement ancrée à gauche, elle s'appuie sur le concept d'économie sociale de marché. Les grands principes défendus dans le Programme de Noël reposent sur cette « troisième voie », une vision organiciste de la société qui rejette tant le libéralisme que le socialisme : accords entre corps intermédiaires, codécision, sécurité et assurances sociales, acceptation de la propriété privée, peu d'insistance sur le capital, les salaires, rejet des nationalisations et de la planification, mais aussi de la libre concurrence effrénée⁹⁴.

Cette « troisième voie » lui permet de se profiler comme parti occupant une position pivot pour la formation des coalitions. Le mouvement de balancier est constant. Durant les années 1960 et 1970, le rapprochement avec la gauche est marqué⁹⁵. Cette poussée à gauche au sein du CVP correspond à l'âge d'or de la représentation de

⁹⁰ E. Lamberts (éd.), *Christian Democracy in the European Union. 1945-1995*, Louvain, Leuven Universitaire Pers, 1997, p. 262-266.

⁹¹ L. De Winter, « Le CVP : entre gestion et conviction », in P. Delwit, J.-M. De Waele (éds), *Les Partis politiques en Belgique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1997, p. 71.

⁹² K. Van Kersbergen, *Social Capitalism. A Study of Christian Democracy and the Welfare State*, Londres, Routledge, 1995.

⁹³ L. Van Molle, *op. cit.*, p. 29-36.

⁹⁴ J. Beaufays, *op. cit.*, p. 209-240.

⁹⁵ Formation d'un gouvernement avec les socialistes en 1961. Le Mouvement ouvrier chrétien déclare adhérer au principe du travaillisme, tout comme Lefèvre, alors président du CVP-PSC. Martens (alors président des CVP-Jongeren) prône aussi une collaboration avec les socialistes.

l'ACW au sein du CVP. Le balancier s'inverse vers la droite dans les années 1980 à la faveur de la poussée des thèses néolibérales et de la formation de gouvernements avec les libéraux. Lors du congrès doctrinal de 1986, la position de troisième voie est rappelée. Lors de son renvoi dans l'opposition en 1999, la « troisième voie » est adoptée par le gouvernement arc-en-ciel. Le CD&V se trouve alors démuné dans son positionnement. Le parti remet en avant le rôle des strates intermédiaires et le capitalisme social. Ces références à la troisième voie, au capitalisme social et au rôle des strates intermédiaires se reflètent toujours dans le programme socio-économique du CD&V de 2003⁹⁶. Dans le domaine de l'économie et de l'emploi, l'ancrage dans une troisième voie est manifeste. Le parti met en avant les bienfaits de la négociation entre partenaires sociaux, mais insiste en parallèle sur la valorisation de l'entrepreneuriat, des mesures contre la pression fiscale et administrative, un meilleur statut social pour les indépendants, une flexibilité accrue du travail. Le caractère transversal du parti se révèle également, le programme abordant les intérêts spécifiques des différentes catégories socioprofessionnelles (indépendants, petits commerçants, agriculteurs, employés) et des pensionnés. Dans son programme de 2019, les questions socio-économiques arrivent en troisième, après la famille et la santé. L'accent est toujours mis sur le rôle de la concertation sociale, la formation, la protection sociale, mais aussi les droits et devoirs des travailleurs et la flexibilité du marché du travail.

La fin des années 1970 a vu l'émergence de nouvelles thématiques, portées par de nouveaux partis : démocratie (libéraux flamands « rénovés »), développement durable et environnement (écologistes), sécurité et immigration (extrême droite). Aucune de ces thématiques n'est donc directement démocrate-chrétienne. Le parti aborde ces sujets, en particulier en matière d'immigration et de sécurité, même si les positions ne sont pas tranchées.

En termes de politique d'immigration, la position du parti est intermédiaire. D'un côté, il entend lutter contre les causes de l'immigration économique, réformer les procédures d'asile vers plus d'efficacité et d'humanité, respecter les cultures des personnes, intégrer par le travail. D'un autre côté, le parti entend faire respecter la culture occidentale⁹⁷, défend une politique d'intégration obligatoire sur la base de cours d'acclimatation et l'acquisition de la nationalité comme condition à l'octroi du droit de vote. Enfin, le parti mêle immigration et sécurité en avançant qu'une minorité de jeunes perturbent la société par leur comportement criminel et qu'il entend faire cesser cela en développant le sens du respect de la communauté.

Dans les matières liées à la sécurité, le parti adopte aussi des positions intermédiaires entre prévention et répression⁹⁸. La prévention et l'accueil des victimes sont mis en avant. En parallèle, le volet répression est développé : punition plus forte des crimes et délits, moyens financiers pour la justice et la police, lutte contre le crime organisé

⁹⁶ Une section très large (18 pages sur les 86 que compte le programme) est consacrée à la thématique de la santé. Le parti y défend fermement le secteur hospitalier et les mutuelles gérées par les organisations intermédiaires du pilier. CD&V, *Voor mensen en waarden. Programma voor de federale parlementsverkiezingen van 18 mei 2003*, op. cit., p. 5-23.

⁹⁷ *Ibid.*, p. 63-67.

⁹⁸ *Ibid.*, p. 51-57 et 61-63.

et collaboration de la communauté. Le parti se positionne résolument contre toutes les drogues et la politique de tolérance en la matière.

Les thématiques de corruption et de clientélisme ont fortement entaché l'image du parti, directement associé à la gestion de l'État depuis des décennies. Cependant, le CD&V défend toujours le troisième pilier que constituent le monde associatif, les strates intermédiaires et la démocratie représentative plutôt que la démocratie citoyenne des libéraux⁹⁹.

Enfin, la thématique de l'environnement ne s'impose pas dans les réflexions du parti sur son avenir et est très peu abordée dans son programme. Tout au plus trouve-t-on en 2003 trois pages sur la mobilité et la sécurité alimentaire¹⁰⁰. La question de la mobilité est essentiellement traitée sur le plan communautaire. L'aspect sécurité alimentaire permet surtout au parti de défendre le secteur agricole. Le programme de 2019 diffère peu de celui de 2003 en la matière.

Perspectives et défis

L'histoire du parti incarnant le catholicisme politique et la démocratie chrétienne en Flandre est intimement liée à l'histoire politique, électorale et institutionnelle belge. Malgré ses difficultés électorales, le CD&V a gardé une forme de contrôle sur la formation des gouvernements et des coalitions en Belgique, que ce soit au niveau fédéral ou au niveau régional flamand. Les tentatives des libéraux flamands, puis de la N-VA, de construire un large parti populaire de droite pour contrer le CD&V ont par ailleurs échoué¹⁰¹.

Pourtant, le parti semble souffrir de plusieurs maux. D'une part, du point de vue électoral, l'assise du parti paraît moins solide. Le CD&V doit en effet faire face à un défi de taille. Ayant décidé de conserver son étiquette chrétienne, il doit gérer l'érosion de son vivier de recrutement « naturel » suite à la sécularisation de la société flamande. En restant de manière affichée le parti des électeurs de confession chrétienne, il ne facilite pas l'intégration en son sein d'électeurs ou d'adhérents laïcs ou adeptes d'autres confessions. En outre, si son ancrage chrétien reste marqué, ce n'est pas toujours le cas pour un certain nombre d'organisations liées au pilier chrétien. Beaucoup ont pris de la distance avec la référence chrétienne et, indirectement, avec le parti incarnant ce pilier. Par ailleurs, le CD&V fait face à un défi programmatique et idéologique important. Si le passage dans l'opposition lui a permis de se redéfinir une identité, notamment sur les questions communautaires, il semble éprouver des difficultés à se positionner sur un certain nombre d'autres enjeux, notamment les questions d'immigration et

⁹⁹ *Ibid.*, p. 48-50.

¹⁰⁰ *Ibid.*, p. 70-72.

¹⁰¹ P. Delwit, « La N-VA et les élections d'octobre 2018 : des aspirations contrariées », *Les Cahiers du Cevipol*, 2, 2019, p. 3-34.

d'environnement. Enfin, en termes organisationnels, le parti doit également faire face à l'érosion et au vieillissement de sa base de soutien.

Si la constitution du cartel avec la N-VA et le succès électoral de 2007 avaient semblé inverser pour partie ces tendances (regain électoral, clarification programmatique partielle, changement générationnel, légère amélioration du recrutement), la gestion de l'après-élection a marqué un arrêt de ce cours positif. La situation interne du parti s'est à nouveau dégradée. La nouvelle génération (Yves Leterme, Jo Vandeurzen) qui avait pris en main les rênes du parti a dû faire un pas en arrière suite à la gestion du dossier Fortis, avant de revenir à l'avant-plan après le scrutin de 2009. Mais elle a subi de plein fouet l'échec des élections fédérales de 2010.

Si ces constats semblent pessimistes pour l'avenir, il faut garder à l'esprit que le parti dispose encore de ressources. D'une part, le CD&V bénéficie de la faiblesse des autres partis flamands et de la forte fragmentation du paysage politique. En outre, la référence à la démocratie chrétienne peut être mobilisée pour positionner le parti sur des questions non matérielles (immigration et environnement), qui constituent des enjeux importants mais secondaires pour des partis principalement positionnés sur le clivage socio-économique. Par ailleurs, le parti se caractérise toujours par un ancrage local très fort, des relais sociétaux importants qui, s'ils sont moins visibles que le travail au niveau fédéral, n'en sont pas moins des atouts et des armes de taille sur lesquels le parti peut compter même si l'irruption de la N-VA comme acteur politique majeur est un défi inédit pour le CD&V.

Bibliographie

- « Les derniers développements de l'affaire de Louvain (II) », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 398, 1968.
- Alberti P., Leonardi R., « The Consociational Construction of Christian Democracy », in Van Hecke S., Gérard E. (éds), *Christian democratic parties in Europe since the end of the cold war*, Louvain, Leuven Universitaire Pers, 2004, p. 21-42.
- Beaufays J., *Les Partis catholiques en Belgique et aux Pays-Bas. 1918-1958*, Bruxelles, Bruylant, 1973.
- Beke W., « Living apart Together. Christian Democracy in Belgium », in Van Hecke S., Gérard E. (éds), *Christian Democratic Parties in Europe since the end of the cold war*, Louvain, Leuven Universitaire Pers, 2004, p. 133-158.
- Beke W., « L'identité démocrate-chrétienne. Étapes dans un processus d'émancipation en relation avec le conservatisme », in Delwit P. (éd.), *Démocratie chrétienne et conservatismes en Europe : une nouvelle convergence ?* Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2003, p. 25-38.
- Beke W., Van Nieuwenhuysse K., « Vlaamse actie binnen de CVP/PSC: de Groep Van Acht (1960-1968) », *Res Publica*, 44(1), 2002, p. 119-148.
- Beke W., « OorSprong Van het personalisme in de CVP », *Nieuwe Tijdschrift voor Politiek*, 1, 1998, p. 5-35.
- Billiet J., « Het lidmaatschap Van sociale organisaties en trouw stemgedrag », *Res Publica*, 37(1), 1995, p. 11-29.
- Billiet J. et Dobbelaere K., « Vers une désinstitutionnalisation du pilier chrétien ? », in Voyé L. et al. (éds), *La Belgique et ses dieux. Églises, mouvements religieux et laïques*, Louvain-la-Neuve, Cabay, 1985, p. 119-152.

Billiet J., Gérard E., « Les relations difficiles entre les organisations catholiques et leur parti politique avant 1940 », in Voyé L. et al. (éds), *La Belgique et ses dieux. Églises, mouvements religieux et laïques*, Louvain-la-Neuve, Cabay, 1985, p. 81-110.

CD&V, *Voor mensen en waarden. Programma voor de federale parlementsverkiezingen Van 18 mei 2003*, Bruxelles, 2003.

CD&V, *Statuten*, 2013.

CD&V, *Verkiezingsprogramma*, 2019.

De Winter L., « Le CVP : entre gestion et conviction », in Delwit P., De Waele J.-M. (éds), *Les Partis politiques en Belgique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1997, p. 63-80.

De Winter L., « Christian Democratic Parties in Belgium », in Caciagli M. (éd.), *Christian Democracy in Europe*, Barcelone, Institut de Ciències Polítiques i Socials, 1992.

Delwit P., « La N-VA et les élections d'octobre 2018 : des aspirations contrariées », *Les Cahiers du Cevipol*, 2, 2019, p. 3-34.

Delwit P., *La Vie politique en Belgique de 1830 à nos jours*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 3^e édition, 2012.

Delwit P. (éd.), *Démocratie chrétienne et conservatismes en Europe : une nouvelle convergence ?* Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2003.

Deschouwer K., « The Internal Dynamics and External Effectiveness of local Party Sections in Belgium », in Lawson K. (éd.), *How Political Parties Won. Perspectives from Within*, Westport, Praeger, 1994, p. 179-195.

Dewachter W., *Van oppositie tot elite. Over macht, visie en leiding*. Louvain, Acco, 2003.

Dewachter W., « L'ancrage de la démocratie chrétienne en Belgique », in Lamberts E. (éd.), *Christian Democracy in the European Union. 1945-1995*, Louvain, Leuven Universitaire Pers, 1997, p. 154-173.

Dewachter W. et al., *Un parti dans l'histoire : 1945-1995 : 50 ans d'action du Parti social-chrétien*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 1996.

Dewachter W., « Changes in a Particratic: The Belgian Party System from 1944 to 1986 », in Daalder H. (éd.), *Party systems in Denmark, Austria, Switzerland, the Netherlands and Belgium*, Londres, Frances Pinter, 1987, p. 285-363.

Dierickx G., « Christian Democracy and its Ideological Rivals: An Empirical Comparison in the Low Countries », in Hanley D.L. (éd.), *Christian Democracy in Europe: A Comparative Perspective*, Londres, Pinter, 1994, p. 15-30.

Gérard E., « Christian Democracy in Belgium », in Lamberts E. (éd.), *Christian Democracy in the European Union. 1945-1995*, Louvain, Leuven Universitaire Pers, 1997, p. 65-78.

Gérard E., « Du Parti catholique au PSC-CVP », in Dewachter W. (éd.), *Un parti dans l'histoire : 1945-1995 : 50 ans d'action du Parti social-chrétien*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 1996, p. 11-31.

Gérard E., *De Katholieke Partij in crisis: partij politiek leven in België, 1918-1940*, Louvain, Kritak, 1985.

Gérard-Libois J., « 1950 : L'effacement de Léopold III. Tempête au PSC-CVP », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 1169-1170, 1987.

Kalyvas S. N., « From Pulpit to Party: Party Formation and the Christian Democratic Phenomenon », *Comparative Politics*, 30(3), 1998, p. 293-312.

Lamberts E. (éd.), *Christian Democracy in the European Union. 1945-1995*, Louvain, Leuven Universitaire Pers, 1997.

Lamberts E., « L'influence de la démocratie chrétienne en Belgique sur l'ordre politique », in Lamberts E. (éd.) *Christian Democracy in the European Union. 1945-1995*, Louvain, Leuven Universitaire Pers, 1997, p. 254-269.

Lorwin V., « Belgium: Religion, Class, and Language in National Politics », in Dahl R. A. (éd.), *Political Opposition in Western Democracies*, New Haven, Yale University Press, 1966, p. 147-187.

Mabille X., « L'évolution récente des partis politiques », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 1759, 2002.

- Mabille X., Brassine J. ; « La formation du gouvernement et des exécutifs », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 1356, 1992.
- Magnette P., « Qu'est-ce qu'un parti patricien ? Une approche généalogique du Parti social-chrétien », *Cahiers du Cevipol*, 1, 1999.
- Plavsic W., « L'Église et la politique en Belgique », *Res Publica*, 10(2), 1968, p. 211-251.
- Poguntke T., Scarrow S., Webb P., « Political Party Database Version 1a.3 (2017 Update) », <https://doi.org/10.7910/DVN/LCZTAN>, Harvard Dataverse, V1, 2017.
- Pombeni P., « The Ideology of Christian Democracy », *Journal of Political Ideologies*, 5(3), 2000, p. 289-300.
- Rogiers F., *Leterme au défi*, Bruxelles, Luc Pire, 2006.
- Seiler D.-L., « Bilan des partis démocrates-chrétiens et conservateurs à l'aube du xx^e siècle », in Delwit P. (éd.), *Démocratie chrétienne et conservatismes en Europe : une nouvelle convergence ?* Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2003, p. 39-75.
- Smits J., « Entre parti et mouvement : Organisation et fonctionnement du CVP de 1968 à 1995 », in Dewachter W., *Un parti dans l'histoire : 1945-1995 : 50 ans d'action du Parti social-chrétien*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 1996, p. 187-264.
- Smits J., « Les standen dans les partis sociaux-chrétiens », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 1134-1135, 1986.
- Soete J.-L., *Structures et organisations de base du parti catholique en Belgique. 1863-1884*, Louvain, Peeters, 1996.
- Van Gyes G., De Witte H., *Het draagvlak gefotografeerd. Een enquête naar de collectieve identiteit bij leden, kernleden en beroepskrachten Van het ACW en zijn deelorganisaties*, Louvain, HIVA, 1996.
- van Haute É., Paulis É., *MAPP dataset* [Data set]. Zenodo. <http://doi.org/10.5281/zenodo.61234>.
- van Haute É., « Party membership in Europe. From the cradle to the grave? », in van Haute É., Gauja A. (éds), *Party members and activists*, Londres, Routledge, 2015, p. 34-49.
- Van Kersbergen K., *Social Capitalism. A Study of Christian Democracy and the Welfare State*, Londres, Routledge, 1995.
- Van Kersbergen K., « The Distinctiveness of Christian Democracy », in Hanley D. L. (éd.), *Christian Democracy in Europe: A Comparative Perspective*, Londres, Pinter, 1994, p. 31-47.
- Van Molle L., « La peur du rouge dans le monde paysan », in Delwit P., Gotovitch J. (éds), *La Peur du rouge*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1996, p. 27-38.
- Vanmaercke L., « De verkiezing van de CVP-voorzitters in de jaren '80 », *Res Publica*, 33(2), 1991, p. 229-254.
- Vaussard M., *Histoire de la démocratie chrétienne*, volume I, Paris, Seuil, 1956.